



FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays
C076	Elaboration d'un standard de réponse des entreprises de RDC aux exigences du RBUE			RDC
Thématique ¹				
1 Systèmes de certification	7 EFIR	13 Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2 Réseaux professionnels	8 Social interne	14 HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3 Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15 Management	21	Marketing
4 Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16 Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5 Légal et réglementaire	11 Développement local	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6 Technique aménagement	12 Environnemental	18 Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
06 entreprises forestières de RDC SODEFOR , SICOBOIS , SIFORCO , COTREFOR , MOTEMA , CFT .	Concessionnaires	FRM	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
82.040	77.498	5% de l'intervention	28.01.2015	6 mois	11 mois

Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> la contribution du PPECF permettait de couvrir les honoraires (frais généraux inclus) des Experts notamment l'Expert international filière bois 13.500 € (750€/j x 18Jrs) ; l'Expert forestier RBUE 35.100 € (650€ x54Jrs) ; l'Expert national filière bois et réglementation 4.500 € (300€ x15Jrs) et l'Expert informaticien-sécurisation 8.500 € (850€ x10Jrs). A cela s'ajoutent les billets d'avions internationaux et intra Europe, et 12.240€ de per diem ; s'agissant de la durée, les 6 mois prévue pour cette intervention n'ont finalement pas pu être tenus, ce qui s'explique par le report de la tournée de communication en Europe à septembre 2015, afin d'éviter la période estivale de juillet-août, peu propice en Europe ; et des délais supplémentaires pour le développement du site internet de diffusion sécurisée des dossiers documentaires.

Principes et critères du référentiel FSC
Principe 1 : L'Organisation doit respecter toutes les lois en vigueur, tous les règlements et les traités internationaux ratifiés au niveau national, tous les accords et conventions.
Mots clés
Standard de réponse au RBUE, Filière bois RDC et RBUE, Réglementation forestière RDC, Certification forestière OLB, Certification forestière FSC-FM.
Résumé de l'intervention
En 2003, l'Union Européenne a élaboré le plan d'action FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade – Application des réglementations forestières, gouvernances et échanges commerciaux), qui prévoit un ensemble de mesures visant à exclure les bois et produits dérivés de bois d'origine illégale du marché européen, à améliorer l'approvisionnement en bois issu d'une récolte légale et à augmenter la demande de produits légaux. Ce règlement impose aux metteurs en marché d'appliquer à partir de 2013 une « diligence raisonnée » et d'être en mesure de prouver sa mise en œuvre. Pour de nombreuses entreprises d'exploitation forestière localisées en RDC, les

¹

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

exportations vers les marchés Européens représentent un enjeu important, même si les volumes exportés à destination de l'Union Européenne ont fortement chuté ces dernières années. Par ailleurs, les entreprises de la filière bois de RDC sont la cible de nombreuses critiques sur leur respect des exigences légales. La Due diligence des importateurs inclue un « système de vérification tierce partie », qui n'est pas nécessairement une « certification » et qui pourra être une validation de certaines pièces du "dossier légalité" que doivent fournir les exportateurs. Ainsi, dans le cadre de cette intervention, 6 entreprises de la filière bois de RDC, et la Fédération des Industries du Bois (FIB), ont adhéré à l'idée de formaliser/améliorer la réponse apportée à leurs clients européens dans le cadre de la mise en œuvre du RBUE, notamment dans la constitution de dossiers documentaires attestant de la légalité des productions. L'intervention a permis entre autres de définir de façon concerté un standard de réponse aux exigences RBUE, FLEGT; d'établir des procédures (de production, de mise à jour et de diffusion des dossiers RBUE et OLB); de tester la procédure auprès de 2 entreprises ; de constituer les dossiers RBUE pour les entreprises et enfin, de former le personnel des entreprises pour assurer leur autonomie dans la mise à jour régulière des dossiers RBUE.

Commentaires

- l'atteinte de ce premier niveau par les entreprises de RDC était considérée favorable, dans un futur proche, au développement d'une offre en produits bois totalement certifiés « d'origine légale » provenant de RDC. **2,5 ans après la mise en œuvre de l'appui, force est de constater que la supposition qui a servi d'argumentaire pour valider l'appui n'est pas (encore) devenue réalité ;**
- les TdR de l'intervention prévoyaient la mobilisation d'un expert en communication de la société ECOM-EPUB, mais le délai de mise en œuvre du contrat d'appui ATIBT au marketing exécuté par ECOM-EPUB n'a pas permis de concrétiser cette collaboration.

Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- un rapport de prestation du Bureau FRMi avec en Annexe : Le document « Standard de réponse des entreprises de RDC aux exigences du RBUE » ;
- le Manuel d'utilisation du site <http://www.rbue-rdc.com/> à l'intention des entreprises ;
- une base de données interne spécifique à chaque entreprise a été mise en place pour archiver l'ensemble des pièces de légalité ;
- un site internet permettant une mise à disposition facilitée de cette base de données a été créé ;
- des dossiers RBUE ont été produits pour 03 concessions SODEFOR.

Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- l'intervention a aidé les entreprises de la filière bois de RDC à élaborer une stratégie pour répondre durablement aux exigences des standards de légalité (RBUE et OLB) ; notamment à rassembler, compléter et produire les « dossiers RBUE » couvrant tous les aspects exigés par le RBUE.

Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- l'implication d'une tierce partie est envisagée afin de contrôler l'authenticité des différentes pièces fournies dans le dossier de chaque entreprise. Plusieurs pistes ont été évoquées, en particulier la désignation du Bureau National de Certification Forestières (BNCF) comme tierce partie ;
- la structure de la base de données pourrait être adaptée pour satisfaire aux exigences OLB, voire PAFC.

Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- un site web ouvert à tous les partenaires de la filière bois a été créé : l'accès au site est soumis à des droits différenciés selon le profil des utilisateurs (Administrateur général ; Entreprise forestière ; Client entreprise ; ONG, autre) ;
- la mission organisée en Europe (Paris et Bruxelles) a permis d'échanger avec les importateurs de l'UE, et de recueillir leurs avis sur les « dossiers RBUE » correspondant au standard de légalité développé mis en œuvre pour chaque société.

Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- l'appui a reçu la non-objection de la COMIFAC et de la KfW bien que les taux journaliers de plusieurs experts dépassaient les 650€/j (et si on y ajoute les per diems on arrive pour certains experts à des montants de 1.000€/j). Comme il s'agissait d'une demande des bénéficiaires et que l'appui concernait le niveau de conformité RBUE (plus bas que l'OLB ou le FSC) non éligible selon les critères validés par le BMZ, la CdG aurait dû insister que les entreprises bénéficiaires paient la différence entre les 650€ (seuil maximum pour le PPECF) et le total de l'honoraire+per diem. **Une application plus stricte des taux journaliers (honoraire + per diem) maximaux pris en charge par le PPECF devra être appliquée en phase II ;**
- le système développé pour la mise à jour et la diffusion des preuves documentaires de légalité est simple et les 06 entreprises impliquées dans l'étude ont internalisé les procédures ;
- cette réponse au RBUE est à voir comme une première étape de progrès dans le processus de certification forestière en RDC, répondant à une demande impérative et urgente du marché européen ;
- ce travail constitue une bonne expérience qui pourrait être capitalisée en répliquant l'approche dans d'autres pays, aussi bien au niveau RBUE, OLB que PAFC avec l'aide des syndicats forestiers ou l'ATIBT ;

- le niveau d'exigence proposé pour les dossiers RBUE s'avéré déjà très élevé, et donc, les pièces supplémentaires requises pour passer au niveau OLB seront dès lors, plutôt limitées.

Documentation disponible sur le site web www.ppecf-comifac.com

 [TdR C076](#)

 [Appui à l'élaboration d'un standard de réponse des entreprises de RDC aux exigences du RBUE en RDC \(C076\)](#)

 <http://www.rbue-rdc.com/>

Autres documents en relation avec cette étude sur le site web www.ppecf-comifac.com

 [Rapport « appui au fonctionnement de la cellule C4CF en RDC » \(C011\)](#)

 [Renforcement des capacités du Bureau National de Certification Forestière en RDC \(C019\)](#)

 [Légalité et certification des entreprises forestières asiatiques du Bassin du Congo \(C044\)](#)

 [Les processus de certification et de légalité en Afrique centrale avec les entreprises forestières asiatiques \(C044\)](#)

 [Coaching Sodefor en RDC \(C048\)](#)

 [Communiqué forum national de la CEFDHAC sur l'engagement des parties prenantes au processus de certification forestière en RDC \(C052\)](#)

 [Etude coûts et bénéfices de la certification forestière \(C062\)](#)

 [Appui à l'amélioration des pratiques d'aménagement forestier des entreprises à intérêt chinois au Gabon \(C081-C083\)](#)

 [Grille de légalité Gabon \(C082\)](#)

 [Elaboration d'un plan d'actions pour la mise en place d'un système national de certification PAFC au Congo \(C111\)](#)